

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 13 septembre 2024
Secrétaire de séance : Stéphane LARTIGUE

Etaient présents 45 titulaires, 1 suppléant, 14 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Christophe GUERY,

Suppléant : Eric BERGEZ (suppléant de Dany BARRAUD)

Pouvoirs : Muriel BIOT à Gilbert HONDAREITE, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD à Jean LABORDE, Philippe SANSAMAT à Jean-Michel IDOPE, Michel CONTOU-CARRÈRE à Louis BENOIT, Jean-Paul PORTESSÉNY à Lydie ALTHAPE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Dominique QUEHEILLE, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA à Sami BOURI, Daniel LACRAMPE à Christophe GUERY, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT,

Absents : Jean-François CASAU, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE, Alain QUINTANA, Marie-Annie FOURNIER, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Claude LACOUR, Christine CABON

RAPPORT N° 240919-23-PER

CONTRATS SAISONNIERS POUR L'ESPACE SOMPORT

L. ALTHAPE explique que la Communauté de communes du Haut-Béarn, via une régie d'exploitation, gère l'Espace du Somport, située au Col du Somport en vallée d'Aspe. Suite au projet de modernisation, la régie du Somport développe désormais une exploitation annuelle.

L'hiver, l'Espace Somport propose un domaine skiable de 25 km de pistes nordiques tracées, un itinéraire raquettes et des activités annexes dont la location de matériels (ski, raquettes, luge), un restaurant et un espace bien-être.

En l'absence de neige, l'offre d'activités est orientée vers la découverte de l'espace naturel et le ludique : balades familiales, sentier découverte du patrimoine naturel, escape game, location de VTT à assistance électrique, randonnées accompagnées en trottinettes électriques...

Cette exploitation annuelle nécessite 7 postes permanents (dont le directeur) et 12 postes saisonniers. Aussi, pour la saison hivernale 2024/2025, il convient de créer 12 postes de saisonniers pour l'exploitation du site et la gestion des différents services :

Secteur accueil / billetterie :

- 1 Agent d'accueil, billetterie (remplacement congés maternité) : 32h/semaine

Secteur location matériels :

- 1 Agent polyvalent + Location matériels : 32h/semaine
- 1 Agent polyvalent + Location matériels : 32h/semaine
- 1 Agent polyvalent + Location matériels : 16h/semaine
- 1 Agent polyvalent + Location matériels : 16h/semaine

Secteur restauration :

- 1 Service, plonge extra : 16h/semaine
- 1 Service, plonge extra : 16h/semaine

Secteur technique :

- 1 Dameur : 35h/semaine
- 1 Dameur : 16h/semaine
- 1 Entretien pistes, contrôle forfaits : 32h/semaine

Entretien

- 1 Entretien ménage, gestion salle hors sac, espace bien être : 32/semaine
- 1 Entretien ménage, gestion salle hors sac, espace bien être : 16h/semaine

Date d'application : du 1^{er} décembre 2024 au 15 avril 2025 (sachant qu'il s'agit de dates prévisionnelles, car cela sera décidé en fonction de la date de début et de fin d'enneigement).

Les crédits correspondants seront portés sur le budget primitif 2024 de la Communauté de Communes du Haut Béarn.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 57 voix pour et 3 abstentions/nuls/blancs/non-participations (P. BAHOUM, C. LECOMTE et B. MORA),

- **ACCEPTE** les créations des 12 emplois saisonniers décrites ci-dessus,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 19 septembre 2024
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé SL

Signé BU

Stéphane LARTIGUE

Bernard UTHURRY